

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1487

3 août 2006

### SOMMAIRE

3i La Sirena (a) Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . .	71341	Intersoft Lux, G.m.b.H., Grevenmacher . . . . .	71346
3i La Sirena (a) Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . .	71342	Ion S.A., Luxembourg . . . . .	71375
Agrippa S.A., Luxembourg . . . . .	71359	Ion S.A., Luxembourg . . . . .	71375
Alban Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71333	Jeanmicha S.A., Luxembourg . . . . .	71344
Alban Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71334	Katia Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	71332
Aran Hôtels, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71343	KPI Retail Property 28, S.à r.l., Luxembourg . . . .	71360
Aran Hôtels, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71344	KPI Retail Property 29, S.à r.l., Luxembourg . . . .	71368
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	71334	L.C.T. S.A., Mamer . . . . .	71347
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	71334	Lumiere (Lux 2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71347
Capmark El Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	71349	Lumiere (Lux 2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71348
Cegedel International S.A., Strassen . . . . .	71343	Lux-Fonte S.A., Kopstal . . . . .	71346
Cegedel Participations S.A., Strassen . . . . .	71334	Maintenance Industrielle Générale, S.à r.l., Sand- weiler . . . . .	71367
Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxem- bourg S.A., Strassen . . . . .	71344	Maintenance Industrielle Générale, S.à r.l., Sand- weiler . . . . .	71367
Compagnie PIM, Participations Immobilières et Mobilières S.A., Luxembourg . . . . .	71344	Maintenance Industrielle Générale, S.à r.l., Sand- weiler . . . . .	71367
Computacenter PSF S.A., Luxembourg . . . . .	71354	Mic-Man Projets Verts, S.à r.l., Limpach . . . . .	71335
Computacenter Solutions S.A., Luxembourg . . . .	71346	Mic-Man Projets Verts, S.à r.l., Limpach . . . . .	71335
CS Immo S.A., Luxembourg . . . . .	71375	Michele Muzi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71359
Ebati Société Immobilière, S.à r.l., Canach . . . . .	71339	Michele Muzi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71359
Ebati Société Immobilière, S.à r.l., Canach . . . . .	71339	Multi-Projects S.A., Bertrange . . . . .	71375
Electro-Center, S.à r.l., Lorentzweiler . . . . .	71347	Niels S.A., Luxembourg . . . . .	71330
Fidji Luxco (BC) S.C.A., Munsbach . . . . .	71347	Niels S.A., Luxembourg . . . . .	71330
GSC European Mezzanine Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71338	Omnis Informatique S.A., Luxembourg . . . . .	71347
GSC European Mezzanine Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71339	Palumbo Exploration Holding, S.à r.l., Mamer .	71367
Herakles S.A., Luxembourg . . . . .	71345	Parkway Limited S.A., Bigonville . . . . .	71375
HGSC 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71355	Richarts N.K.J., S.à r.l. - Bureau d'Assurances et de Conseils, Bettange-sur-Mess . . . . .	71354
Hoffmann Frères, S.à r.l., Mersch . . . . .	71355	Royal Cross Holding S.A.H., Capellen . . . . .	71354
Immo-Confiance, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	71345	Sachamadra Invest S.A., Luxembourg . . . . .	71340
Incofi S.A., Luxembourg . . . . .	71376	Sachamadra Invest S.A., Luxembourg . . . . .	71341
Incofi S.A., Luxembourg . . . . .	71376	Spada, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	71331
Incofi S.A., Luxembourg . . . . .	71376	Special Projects Luxembourg II, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	71343
Incofi S.A., Luxembourg . . . . .	71376	Steeg S.A., Luxembourg . . . . .	71335
International Cores Luxembourg (I.C.L.), S.à r.l., Livange . . . . .	71367	Treetime, S.à r.l., Bridel . . . . .	71346
		Tycon S.A., Sandweiler . . . . .	71355

71330

**NIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 101.741.

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIELS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 101.741, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 925 du 16 septembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roberto Tamburelli, fiscaliste, demeurant à Turin (Italie).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la durée de l'exercice social qui commencera le 1<sup>er</sup> avril d'une année pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

2.- Décision d'avoir un exercice social intermédiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'au 31 mars 2006.

3.- Modification afférente de l'article 13 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la durée de l'exercice social qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup> avril d'une année pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'avoir un exercice social intermédiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'au 31 mars 2006.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 13.** «L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le deuxième mardi du mois juillet à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant»;

**Art. 14.** «L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> avril d'une année et finit le 31 mars de l'année suivante.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Tamburelli, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(053100.03/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**NIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 101.741.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42310 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

J. Elvinger.

(053102.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**SPADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2230 Luxembourg, 69, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 116.796.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur David Jeannot, cuisinier, né à Verdun (France), le 6 décembre 1967, demeurant à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare.

2.- Monsieur Pascal Richard Georges François, serveur, né à Verdun (France), le 7 avril 1958, demeurant à L-1332 Luxembourg, 17, rue de Chicago.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SPADA, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet principal l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur David Jeannot, préqualifié, cinquante parts sociales. . . . .	50
2.- Monsieur Pascal Richard Georges François, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur David Jeannot, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- Monsieur Pascal Richard Georges François, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

En outre et pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

4.- Le siège social est établi à L-2230 Luxembourg, 69, rue du Fort Neipperg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Jeannot, P.R.G. François, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 juin 2006, vol. 435, fol. 51, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 juin 2006.

A. Weber.

(053635.03/236/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**KATIA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 117, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.985.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 avril 2006 les décisions suivantes:

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs:

- Monsieur Christian Assini, demeurant à Luxembourg,
- Madame Joëlle François, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Ronald Weber, demeurant à Luxembourg,

pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012.

2. Nomination de la société ABAX AUDIT, S.à r.l. avec siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, en qualité de commissaire, pour un mandat de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

*Pour la société*

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01090. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(049717.03/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**ALBAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.949.

L'an deux mille cinq, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société AMBER TRADING S.A., ayant son siège au 24, De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par deux administrateurs:

- 1.- Madame Frédérick Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ALBAN COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 495 du 12 juillet 2000.

L'associée a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

*Exposé préliminaire*

1) Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 18 septembre 2000, l'associé, la société LM CONSULTING COMPANY S.A., ayant son siège au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé à la société AMBER TRADING S.A., prédésignée, la totalité de sa participation dans ladite société ALBAN COMPANY, S.à r.l., soit cent vingt et une (121) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, pour le prix global de douze mille cent euros (EUR 12.100,-).

2) Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 18 septembre 2000, l'associé, la société LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP en abrégé L.M.C. GROUP S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, a cédé à la société AMBER TRADING S.A., prédésignée, la totalité de sa participation dans ladite société ALBAN COMPANY, S.à r.l., soit quatre (4) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, pour le prix global de quatre cents euros (EUR 400,-).

Une copie desdits actes de cession de parts sociales, signées ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ceci exposé, l'associée prémentionnée, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

LM CONSULTING COMPANY S.A. représentée par Madame Luisella Moreschi, directeur, d'accepter conformément à l'article neuf (9) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par la société L.M.C. GROUP S.A., prédésignée, à la société AMBER TRADING S.A., prédésignée, en date du 18 septembre 2000.

*Deuxième résolution*

L.M.C. GROUP S.A., représentée par Madame Luisella Moreschi, administrateur-délégué, décide d'accepter conformément à l'article neuf (9) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par la société LM CONSULTING COMPAGNIE S.A., prédésignée, à la société AMBER TRADING S.A., prédésignée, en date du 18 septembre 2000.

Ensuite Madame Luisella Moreschi, prénommée, ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 3 octobre 2005,

et agissant en sa qualité de gérante unique de ladite société ALBAN COMPANY, S.à r.l., déclare accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales dressées sous seing privé, en date du 18 septembre 2000 et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont détenues par la société AMBER TRADING S.A., ayant son siège au 24, De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.»

*Frais*

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, A. Cinarelli, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2005, vol. 433, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(053357.03/242/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**ALBAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(053359.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**BANQUE PUILAETCO DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 28.169.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 2006*

1. A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. au fonction de Réviseur pour l'exercice 2006.

2. Le Conseil d'Administration, représenté par deux de ses membres, conformément à l'article 2 des statuts, par la présente résolution, qui est datée et signée par deux administrateurs, décide de transférer le siège social de la société au 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le 28 avril 2006.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049654.04//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**BANQUE PUILAETCO DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 28.169.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2006*

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Richard Schneider comme Administrateur pour un terme d'une année, demeurant à Solden Road West n° 2, BPN 4367 Nassau, Bahamas.

Monsieur Thomas Dozin n'a pas souhaité renouveler son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration approuve le transfert du siège social au 2, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg.

B. Nagelmackers / O. de Jamblinne

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049654.05//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**CEGEDEL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 44.683.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Signature.

(049659.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

71335

**MIC-MAN PROJETS VERTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4499 Limpach, 21, rue Centrale.  
R. C. Luxembourg B 107.196.

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Angelo Manente, pépiniériste-paysagiste, né le 24 décembre 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 5, rue Le grand Gondeau, F-55230 Nouillonpont.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société MIC-MAN PROJETS VERTS (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 20, rue du Lavoir, L-3358 Leudelange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 800 du 12 août 2005,

et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 107.196,

a requis le notaire instrumentant d'acter, en sa capacité d'associé unique de la Société, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Leudelange à Limpach, commune de Reckange-sur-Mess et de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel article aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le siège social est établi à Limpach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la Société au 21, rue Centrale, L-4499 Limpach.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lequel comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Manente, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2006, vol. 903, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(051708.03/239/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**MIC-MAN PROJETS VERTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4499 Limpach, 21, rue Centrale.  
R. C. Luxembourg B 107.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(051710.03/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**STEEG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 116.815.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE DE RESTAURATION OUTRE MER LIMITEE, R.C. Mauritius N° 61875 C1/GBL, une société établie et ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, République de Maurice,

2) ALTUMA S.A., R.C.S. Luxembourg B 97.407, une société établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Joao Ferreira, employé privé, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 9 respectivement 19 mai 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STEEG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), divisé en trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.



Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COMPAGNIE DE RESTAURATION OUTRE MER LIMITEE, préqualifiée, mille cent actions . . . . .	1.100
2) ALTUMA S.A., préqualifiée, deux mille deux cents actions . . . . .	2.200
Total: trois mille trois cents actions . . . . .	3.300

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de huit mille deux cent cinquante euros (EUR 8.250,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Michel Antolinos, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1941 à Lyon, demeurant au 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse;

b) COMPAGNIE DE RESTAURATION OUTRE MER LIMITEE, R.C. Mauritius N° 61875 C1/GBL, une société établie et ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, République de Maurice;

c) ALTUMA S.A., R.C.S. Luxembourg B 97.407, une société établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle, Belgique, le 15 mai 1941, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

5) Le siège de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à élire en son sein Monsieur Michel Antolinos, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Ferreira, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 153S, fol. 71, case 5. – Reçu 330 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(053738.03/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 11,000.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.784.

In the year two thousand five, on the first of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GSC EUROPEAN MEZZANINE FUND, L.P., a Delaware Limited Partnership, formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, as amended, pursuant to a Certificate of Limited Partnership filed with the Secretary of State of the State of Delaware on 16 June 2000, having its office address at 600 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932 United States (the «Single Unitholder»),

hereby represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the single unitholder of GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG I, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 86.784, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 22 March 2002 by the undersigned notary and which articles have been published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, number 991 dated 28 June 2002 (page 47524) («the Company»), declared and requested the undersigned notary to act that:

*Resolutions*

1. It is the Single Unitholder of the Company and holds all the two hundred twenty (220) units with a nominal value of U.S. Dollars fifty (USD 50.-) each of the Company representing the Company's entire unit capital.

2. The Single Unitholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of USD 7,650.- (seven thousand six hundred U.S. Dollars) in order to raise it from its present amount of USD 11,000.- (eleven thousand U.S. Dollars), represented by 220 (two hundred twenty) units of USD 50.- (fifty U.S. Dollars) each to USD 18,650.- (eighteen thousand six hundred fifty U.S. Dollars) represented by 373 (three hundred seventy-three) units of USD 50.- (fifty U.S. Dollars) each.

3. Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

«**Art. 6.** The unit capital is fixed at USD 18,650.- (eighteen thousand six hundred fifty U.S. Dollars), represented by 373 (three hundred seventy-three) units of USD 50.- (fifty U.S. Dollars) each.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le premier août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

GSC EUROPEAN MEZZANINE FUND, L.P., un Limited Partnership constitué sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, telles que modifiées, selon un certificat délivré par le secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware le 16 juin 2000, située au 600 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»)

représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été initiée *ne varietur* par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et va être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement,

l'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.784, constituée par acte du notaire sousigné en date du 22 mars 2002 et dont les statuts ont été publiés au *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, numéro 991 en date du 28 juin 2002 (page 47524), a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

*Résolutions*

1. Il est l'Associé Unique de la Société et détient toutes les deux cent vingt (220) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (50,- USD) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société.

2. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 7.650,- (sept mille six cent cinquante dollars américains) pour le porter du montant actuel de USD 11.000,- (onze mille dollars américains) représenté par (220) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (50,- USD) chacune à un montant de USD 18.650,- (dix-huit mille six cent cinquante dollars américains), représenté par 373 (trois cent soixante-treize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (50,- USD) chacune.

3. Modification de l'article 6 des Statuts afin de traduire les décisions prises et qui aura désormais le libellé suivant:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 18.650,- (dix-huit mille six cent cinquante dollars américains), représenté par 373 (trois cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars américains) chacune.»

*Estimation de frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 24, case 9. – Reçu 62,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

J. Elvinger.

(052901.03/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.784.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38928 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

J. Elvinger.

(052907.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**EBATI SOCIETE IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 16, rue de Lenningen.

R. C. Luxembourg B 7.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(050354.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

**EBATI SOCIETE IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 16, rue de Lenningen.

R. C. Luxembourg B 7.713.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

(050352.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

**SACHAMADRA INVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. WA INVEST, Société Anonyme).**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 103.199.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WA INVEST, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103.199, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 décembre 2004, numéro 1250, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 23 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sébastien Philippi, employé privé, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille deux cent quarante (1.240) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination en SACHAMADRA INVEST S.A. et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de SACHAMADRA INVEST S.A.».

2.- Démission des administrateurs Messieurs Jean Bodoni et Jean-Yves Hemery.

3.- Nomination des sociétés anonymes VALON S.A. et LANNAGE S.A. en tant qu'administrateurs.

4.- Détermination des pouvoirs pour chacun des administrateurs:

Signature A: LANNAGE S.A., VALON S.A.

Signature B: Monsieur Yves Barraquand.

5.- Modification de l'article 13, dernier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 13.** La société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature collective d'un administrateur avec signature A et d'un administrateur avec signature B, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.».

6.- Transfert du siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination en SACHAMADRA INVEST S.A. et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de SACHAMADRA INVEST S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Jean Bodoni et Jean-Yves Hemery de leurs fonctions d'administrateurs.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011:

- VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs divisés en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

Elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que le conseil d'administration sera composé comme suit:  
Administrateurs de catégorie A:  
LANNAGE S.A.,  
VALON S.A.  
Administrateur de catégorie B:  
Yves Barraquand.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«La société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil».

*Septième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Wiander, C. Coulon-Racot, S. Philippi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, vol. 27CS, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Elvinger.

(052909.03/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**SACHAMADRA INVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. WA INVEST, Société Anonyme).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 103.199.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41672 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

J. Elvinger.

(052911.03/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**3i LA SIRENA (a) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 114.734.

In the year two thousand and six, on the tenth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

3i EUROPARTNERS IVa LP, having its registered office in 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, here represented by Mr Jacques de Patoul, with professional address at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current partner of 3i LA SIRENA (a) HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 22, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;
- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the book year of the corporation into a book year starting April 1st and ending March 31st of the following year, with the exception of the current book year, which will run from February 22, 2006 up to and including March 31st, 2007.

*Second resolution*

The sole partner decides the subsequent amendment of the article 15 and article 16 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.»

«**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

3i EUROPARTNERS IVa LP, ayant son siège social au 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Jacques de Patoul, ayant son domicile professionnel à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société 3i LA SIRENA (a) HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 février 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante, avec exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 22 février 2006 se terminera le 31 mars 2007.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier les articles 15 et 16 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

«**Art. 16.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2006, vol. 436, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2006.

H. Hellinckx.

(053147.03/242/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**3i LA SIRENA (a) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 mai 2006.

H. Hellinckx.

(053148.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

**SPECIAL PROJECTS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AL-RAYYAN LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 97.247.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37862 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

J. Elvinger

Notaire

(049665.03/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**CEGEDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 91.753.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Signature.

(049666.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**ARAN HOTELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 47.516.

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- REVIFID S.r.l., société de droit italien, avec siège social à I-00195 Rome, Via G. Nicotera 29, ici représentée par la société de droit panaméen GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), East 53rd Street,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 avril 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC. est représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3,

2.- Monsieur Jean Faber, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jean Faber, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée ARAN HOTELS, S.à r.l. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous la dénomination de NOUVELLES MAISONS, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 335 du 13 septembre 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schwachtgen, à la date du même jour, publié au même Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 335 du 13 septembre 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 63 du 22 janvier 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.516, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933, concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de trente-deux mille dix (32.010) parts sociales, en date du 23 décembre 2003, faite par la société anonyme SOROL S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, à la société REVIFID S.r.l., prénommée.

2. La société REVIFID S.r.l., prénommée, est dès lors l'unique associée de la société.

3. L'associée unique, représentée comme dit, constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social, jusque-là de trente-deux millions dix mille francs luxembourgeois (LUF 32.010.000.-), est actuellement de sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent sept virgule dix-sept euros (EUR 793.507,17).

4. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt virgule soixante-treize euros (EUR 20,73), pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent sept virgule dix-sept euros (EUR 793.507,17) à sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-sept virgule quatre-vingt-dix euros (EUR 793.527,90), sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation à due concurrence d'une créance d'associé, laquelle résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2004 et d'un certificat émanant du gérant de la société.

5. L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des trente-deux mille dix (32.010) parts sociales existantes à vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) par part sociale.

6. Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-sept virgule quatre-vingt-dix euros (EUR 793.527,90), divisé en trente-deux mille dix (32.010) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune.

Ces parts ont été souscrites par la société de droit italien REVIFID S.r.l., avec siège social à I-00195 Rome, Via G. Nicotera 29.»

7. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

8. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 28CS, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

E. Schlessler.

(051631.03/227/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**ARAN HOTELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 47.516.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

E. Schlessler.

(051633.03/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 4.513.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Signature.

(049674.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**JEANMICHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 97.794.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Signature.

(049708.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**COMPAGNIE PIM, PARTICIPATIONS IMMOBILIERES ET MOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 55.804.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(049802.03/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.



**IMMO-CONFIANCE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 44.636.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

C. Hansen

*Le gérant*

(049683.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**HERAKLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 99.944.

L'an deux mille six le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HERAKLES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.944, constituée suivant acte reçu le 5 mars 2004 publié au mémorial C le 19 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre Olivier Wurth, avocat demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 281.000,- (deux cent quatre-vingt-un mille) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 281.000,- (deux cent quatre-vingt-un mille) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 2.500 actions nouvelles EURO FAR EAST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal; R.C.S. Luxembourg Section B numéro 56.609;

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite EURO FEAR EAST S.A., prénommée, représentés par Monsieur Pierre Olivier Wurth, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes a déclaré souscrire aux 2.500 actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 281.000,- (deux cent quatre-vingt-un mille euros), divisé en 2810 (deux mille huit cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.  
Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.  
Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 22, case 4. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(053099.03/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

---

**INTERSOFT LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 11, rue Anne Frank.

R. C. Luxembourg B 84.153.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

S. Schmidt

Le gérant

(049687.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**TREETIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 56, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.880.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bridel, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

E. Wolter

Gérant

(049689.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**LUX-FONTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 93.401.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour LUX-FONTE S.A.

Signature

(049693.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**COMPUTACENTER SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 105.855.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 et le rapport du réviseur indépendant, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08099, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049789.03/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**OMNIS INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 44.084.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 31 mai 2006, réf. DSO-BQ00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(049817.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**L.C.T. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 80.484.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

L.C.T. S.A.

Signature

(049836.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**FIDJI LUXCO (BC), Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 111.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41948 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

J. Elvinger.

(049767.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**ELECTRO-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R. C. Luxembourg B 11.820.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049873.03/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**LUMIERE (LUX 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CStone 1 VIA SCIANGAI (LUX), S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.640.

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as proxyholder on behalf of CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg and being in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg being the sole member of CStone 1 VIA SCIANGAI (LUX), S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated on 3rd April 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Change of name of the Company to LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. and consequential amendment of the first sentence of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

*Sole resolution*

It is resolved to change the name of the Company from CStone 1 VIA SCIANGAI (LUX), S.à r.l. to LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. and to consequentially amend the first sentence of article 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing preson signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 et non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg étant l'associé unique de CStone 1 VIA SCIANGAI, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

- Changement du nom de la Société en LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. et modification en conséquence de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il est décidé de changer le nom de la Société de CStone 1 VIA SCIANGAI, S.à r.l. en LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. et de modifier la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme il suit:

«Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUMIERE (LUX 2), S.à r.l. (la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2006, vol. 436, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2006.

H. Hellinckx.

(053766.03/242/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**LUMIERE (LUX 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

(053770.03/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**CAPMARK EL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 116.818.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of May.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CAPMARK FINANCIAL GROUP INC., a company incorporated under the laws of the United States, and having its registered office at Corporation Trust Company of Nevada, Inc., 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, NV 89511, with company number C8863-1998,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on May 16, 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of CAPMARK EL LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three-quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by three managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. The majority of the managers shall be Luxembourg residents at all times.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, who shall not be an individual residing in the United Kingdom, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The board of managers shall meet in Luxembourg at all times.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any non United Kingdom residents manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and if a majority of those members present are non United Kingdom resident individuals.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 17.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine

their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

All of the one hundred (100) shares have been subscribed by CAPMARK FINANCIAL GROUP INC., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and sixty (1,860) EUR.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, CAPMARK FINANCIAL GROUP INC., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
  - Mr Donal Courtney, born in Dublin, Ireland, with professional address at GMAC Commercial Mortgage Europe, Commerzbank House, Guild Street, IFSC, Dublin, Ireland;
  - INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  - LUXINVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAPMARK FINANCIAL GROUP INC., une société constituée selon les lois des Etats-Unis, avec siège social à Corporation Trust Company of Nevada, Inc., 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, NV 89511, enregistrée sous le numéro C 8863-1998,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 mai 2006.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CAPMARK EI LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause. La majorité des gérants doivent en toutes circonstances être des résidents luxembourgeois.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président, qui n'est pas une personne physique résidant en Grande-Bretagne, et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira en toutes circonstances à Luxembourg.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant non résidant en Grande-Bretagne pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si la majorité de ces membres présents ou représentés sont des personnes physiques non résidentes en Grande-Bretagne.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et libération*

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par CAPMARK FINANCIAL GROUP INC., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cent soixante (1.860) EUR.

##### *Résolutions*

Et aussitôt CAPMARK FINANCIAL GROUP INC., représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- M. Donal Courtney, né à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle à GMAC Commercial Mortgage Europe, Commerzbank House, Guild Street, IFSC, Dublin, Irlande;
- INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- LUXINVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, fait passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: B. Calmes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 154S, fol. 5, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(053743.03/230/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

---

**ROYAL CROSS HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.670.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049887.03/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**COMPUTACENTER PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 52.391.

Le bilan au 31 décembre 2005 et le rapport du réviseur indépendant, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(049791.03/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**RICHARTS N.K.J., S.à r.l. - BUREAU D'ASSURANCES ET DE CONSEILS,  
Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 95.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

*Pour compte de RICHARTS N.K.J., S.à r.l. - BUREAU D'ASSURANCES ET DE CONSEILS*

COMPTIS S.A.

Signature

(050224.03/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

---

71355

**HOFFMANN FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7501 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 18.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 mai 2006.

Pour HOFFMANN FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(049792.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**TYCON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.  
R. C. Luxembourg B 30.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 mai 2006.

Pour TYCON S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(049796.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**HGSC 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 116.821.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HALSEY GROUP, S.à r.l., R.C. S. B n° 79.579, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Monaco and Luxembourg, on May 26 and 30, 2006.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is to carry out, in Luxembourg or abroad, industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly connected with the creation, management and financing of any undertakings or companies, as well as the management and development, permanently or temporarily, of its portfolio.

In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company having a similar object or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of HGSC 1, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.  
The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

## **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

## **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

## **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

## **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by HALSEY GROUP, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2006.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and fifty (1,750.-) Euro.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the company for an indefinite period:

- HALSEY, S.à r.l., R.C. B Number 50.984, a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the Appearer, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

HALSEY GROUP, S.à r.l., R.C. S. B n° 79.579, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco et Luxembourg, les 26 et 30 mai 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de HGSC 1, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés

que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par HALSEY GROUP, S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante (1.750,-) euros.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY, S.à r.l., R.C. B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.  
La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 154S, fol. 6, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(053751.03/230/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

---

**AGRIPPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 63.423.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(049797.03/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**MICHELE MUZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 91.945.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

*Pour compte de MICHELE MUZI, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(050231.03/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

---

**MICHELE MUZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 91.945.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

*Pour compte de MICHELE MUZI, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(050232.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

---

**KPI RETAIL PROPERTY 28, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 116.803.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of May.  
Before Us, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) and whose articles of incorporation have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany), and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany).

BGP INVESTMENT, S.à r.l. for the above is here represented by Delphine Jaugey, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 17 May 2006.

Mr Wolfgang Barg, for the above is here represented by Delphine Jaugey, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 16 May 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 28, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object**

3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facili-



tating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

5.1. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

#### **Art. 6. Shares' indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

#### **Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3. If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5. If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **Chapter V.- Business year**

##### **Art. 14. Business year**

14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Distribution right of shares**

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### **Chapter VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution and liquidation**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII.- Applicable law**

##### **Art. 17. Applicable law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. ....	235 Shares
Mr Wolfgang Barg .....	15 Shares
Total: two hundred and fifty Shares .....	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,900.- EUR.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne), et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

BGP INVESTMENT, S.à r.l., ci-dessus, est représenté par Delphine Jaugey, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 mai 2006.

Monsieur Wolfgang Barg, ci-dessus, est représenté par Delphine Jaugey, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 28, S.à r.l qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet**

3.1. L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance**

8.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

**Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3. Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

**Titre IV.- Assemblée générale des associés****Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes**

13.1. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5. S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7. Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

**Titre V.- Exercice social****Art. 14. Exercice social**

14.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associé(s).

## **Titre VI.- Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution et liquidation**

16.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2. La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII.- Loi applicable**

### **Art. 17. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. ....	235 Parts Sociales
M. Wolfgang Barg . . . . .	15 Parts Sociales
Total: deux cent cinquante Parts Sociales . . . . .	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.900,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l. et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Jaugey, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, vol. 154S, fol. 9, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(053708.03/211/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

---

**INTERNATIONAL CORES LUXEMBOURG (I.C.L.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 92.221.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Signature.

(049890.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**PALUMBO EXPLORATION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 6, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.968.

Les comptes de clôture au 15 mai 2006, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(049841.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R. C. Luxembourg B 59.659.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049865.03/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R. C. Luxembourg B 59.659.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049868.03/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R. C. Luxembourg B 59.659.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049870.03/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**KPI RETAIL PROPERTY 29, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 116.809.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of May.  
Before Us, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) and whose articles of incorporation have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany).

BGP INVESTMENT, S.à r.l. for the above is here represented by Delphine Jaugey, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 17 May 2006.

Mr Wolfgang Barg, for the above is here represented by Delphine Jaugey, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 16 May 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 29, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facili-



tating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.1 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

#### **Art. 6. Shares' indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

#### **Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **Chapter V.- Business year**

##### **Art. 14. Business year**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Distribution right of shares**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### **Chapter VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution and liquidation**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII.- Applicable law**

##### **Art. 17. Applicable law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. ....	235 Shares
Mr Wolfgang Barg .....	15 shares
Total: two hundred and fifty Shares .....	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,900 EUR.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

BGP INVESTMENT, S.à r.l., ci-dessus, est représenté par Delphine Jaugey, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 mai 2006.

Monsieur Wolfgang Barg, ci-dessus, est représenté par Delphine Jaugey, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 mai 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 29, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

### **Titre V.- Exercice social**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associé(s).

## **Titre VI.- Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution et liquidation**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII.- Loi applicable**

### **Art. 17. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales

BGP INVESTMENT, S.à r.l. . . . . . 235 Parts Sociales

M. Wolfgang Barg . . . . . 15 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales . . . . . 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.900 EUR.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l. et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, vol. 154S, fol. 9, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

J. Elvinger.

(053725.03/211/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

---

**PARKWAY LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 112.109.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 18 mai 2006, réf. DSO-BQ00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 30 mai 2006.

Signature.

(049855.03/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**CS IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.064.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CS IMMO S.A.

Signature

(049856.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**MULTI-PROJECTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. A.A.I. S.A.).**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 80.816.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Signature.

(049862.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**ION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.032.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049902.03/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**ION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.032.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049899.03/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

71376

**INCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 37.758.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(049812.03/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**INCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 37.758.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(049815.03/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**INCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 37.758.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(049834.03/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---

**INCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 37.758.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(049839.03/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

---